

EDT attaque Terii Vallaux

Par *Anonyme*

Créé le 24/04/2014 01:00

Sur le réseau social Facebook, l'histoire se raconte depuis deux jours comme un remake du pot de terre contre le pot de fer ou comme une nouvelle déclinaison du petit David contre le grand Goliath. "Le microcitoyen qui dérange tant le groupe Suez", peut-on lire sur le réseau social.

Le 17 avril, Terii Vallaux, ingénieur de formation et ancien conseiller technique auprès des deux derniers ministres de l'Énergie des gouvernements Temaru, James Salmon puis Jacky Bryant, a reçu une citation directe, délivrée par des huissiers, le convoquant à comparaître devant le tribunal correctionnel de Papeete le 27 mai prochain pour des faits de diffamation et d'injure publique. Terii Vallaux est attaqué en justice par la société Électricité de Tahiti (EDT) et par son président directeur général, Hervé Dubosc-Martin.

L'accusation de diffamation est relative à une tribune publiée par Terii Vallaux dans Les Nouvelles de Tahiti du 22 janvier dernier, écrite sous forme de "Lettre ouverte au président du Pays", dans laquelle il mettait en cause la politique tarifaire d'EDT, jugée excessive. Terii Vallaux apparaît comme la bête noire d'EDT. C'était déjà lui qui avait déposé "un recours en excès de pouvoir" devant le tribunal administratif en février 2013 "pour faire annuler les tarifs de vente de l'électricité en vigueur depuis le 1er mars 2012.

Ce dernier est également cité à comparaître pour injure publique pour des propos qu'il aurait tenus à plusieurs reprises sur sa page Facebook.

Contacté dans la journée de mardi, Hervé Dubost-Martin s'est refusé à faire tout commentaire.

Voter0

URL source: <http://www.lesnouvelles.pf/article/justice/edt-attaque-terii-vallaux>